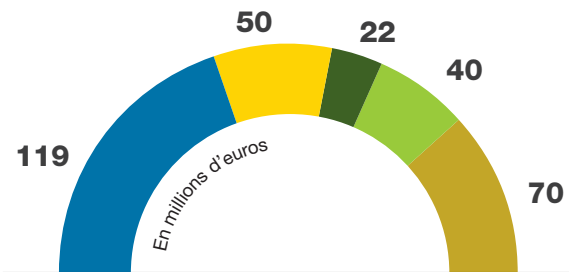




Dans le secteur de l'agriculture et de la forêt, les investissements en faveur du climat sont estimés à 300 millions d'euros en 2013, soit seulement 1 % de l'ensemble des secteurs. Chiffrer les investissements en dehors de ceux portant sur la consommation d'énergie s'avère délicat. En tant que porteurs de projet, les exploitations agricoles font appel aux aides publiques et à l'endettement pour financer leurs investissements.

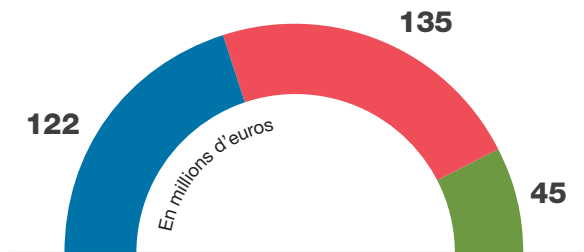
**INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU CLIMAT**  
Secteur agriculture et forêt en 2013



- Efficacité énergétique des exploitations agricoles
- Photovoltaïque\*
- Biomasse\*
- Méthanisation\*
- Forêt : plantation et gestion améliorée

\* Installations dans les exploitations agricoles seulement

**FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**  
Secteur agriculture et forêt en 2013



- Aides, subventions et versements
- Dette commerciale
- Capital, fonds propres et autofinancement

## Contexte

En 2012, le secteur agricole représente seulement 3 % de la consommation d'énergie finale mais 21 % des émissions de gaz à effet de serre (CITEPA, 2014a ; SOeS, 2014a). La forêt française représente un puits de carbone à hauteur de -44,3 MTCO<sub>2</sub>eq par an. Ces deux secteurs se caractérisent par des sources d'émissions diffuses, le rejet d'autres gaz à effet de serre que le CO<sub>2</sub> (CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O agricole) et les difficultés rencontrées à mesurer précisément ces émissions. Les dépenses d'investissement du secteur agricole et forestier en matière de climat sont difficiles à documenter précisément.

Les porteurs de projet sont soutenus par une combinaison d'aides publiques, mobilisées principalement par l'État les collectivités locales et le FEADER.

## Principaux résultats

- En dehors du photovoltaïque, les dépenses d'investissement en faveur du climat dans le secteur agricole sont estimées entre 120 et 220 millions d'euros par an, dont environ 65 % pour l'efficacité énergétique (isolation des locaux et récupération de chaleur sur les bancs de traite) et 35 % pour les énergies renouvelables (méthanisation agricole, solaire thermique, biomasse chaleur).
- L'investissement dans les équipements photovoltaïques décroît entre 2011 et 2014, passant de 589 à 110 millions d'euros.
- Les investissements dans le secteur de la forêt sont évalués à 70 millions d'euros en moyenne annuelle de 2011 à 2013.
- Les porteurs de projet sont soutenus par une combinaison d'aides publiques, mobilisées principalement par l'État (56 millions d'euros en 2013), les collectivités locales (62 millions d'euros) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER, 22 millions d'euros). Nous faisons l'hypothèse que les dépenses restantes sont financées à 75 % par l'endettement bancaire et à 25 % par l'apport en fonds propres ou l'autofinancement.

## Méthodologie

Les montants d'aides couverts par le Panorama correspondent aux actions du Plan de performance énergétique (PPE) qui étaient dans le Plan de développement rural hexagonal (PDRH). Ces investissements sont soutenus par une combinaison d'aides publiques en subvention : aides de l'État, des collectivités et du FEADER couvrant en moyenne 45 % de l'investissement. Les montants distribués sont documentés dans le rapport d'évaluation du PPE réalisé par le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER, 2013).

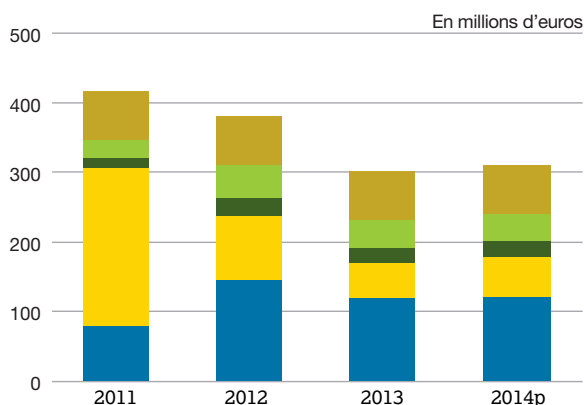
Dans le secteur agricole, seules les actions portant sur l'énergie ont pu être renseignées. En dehors de la méthanisation, les actions en faveur de la lutte contre les émissions d'autres gaz à effet de serre, comme les émissions de N<sub>2</sub>O liées à la fertilisation azotée ou CH<sub>4</sub> liées à la fermentation entérique, nécessitent plutôt des changements de pratiques, c'est-à-dire

une hausse des dépenses en fonctionnement (OPEX) et non d'investissement (CAPEX). Les dépenses d'investissement dans les techniques agricoles culturales (TAC) et dans l'agriculture de précision sont peu documentées.

Les dépenses d'investissement dans le domaine de la forêt comprennent les coûts d'aménagement et de plantation pour les opérations de boisement et les aides à la gestion améliorée des populations existantes. Ces aides sont décrites dans le rapport de la Cour des Comptes sur les soutiens à la filière forêt-bois (Cour des Comptes, 2014a). Il s'agit de montants annuels moyens pour la période 2007-2013, que nous avons étendus à l'année 2014. A noter qu'il s'agit de montants portant uniquement sur l'amont de la filière, c'est-à-dire l'exploitation forestière. Les applications en aval sont comptabilisées au niveau des secteurs de mise en œuvre (par exemple, bâtiment, industrie et agriculture pour les chaudières biomasse).

### ÉVOLUTION 2011-2014

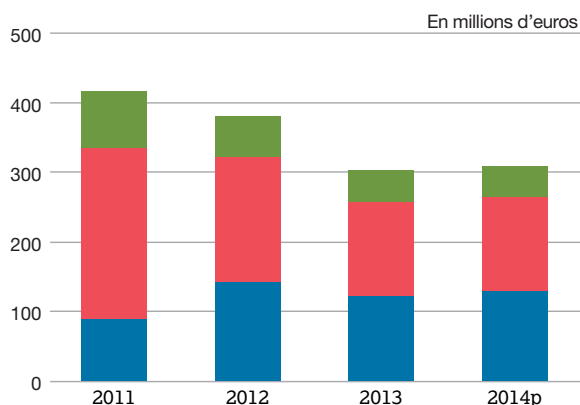
#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT Secteur agriculture et forêt



- Efficacité énergétique des exploitations agricoles
- Photovoltaïque\*
- Biomasse\*
- Méthanisation\*
- Forêt : plantation et gestion améliorée

\* Installations dans les exploitations agricoles seulement

#### ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS Secteur agriculture et forêt



- Aides, subventions et versements
- Dette commerciale
- Capital, fonds propres et autofinancement

